

rentides actuellement en voie de construction :

Les travaux de terrassement sont presque terminés depuis l'embranchement de St. Lin à Ste. Thérèse qui le relie à la voie du chemin de fer Q. M. O. et O.

Un grand nombre d'ouvriers sont actuellement occupés à construire le pont sur la rivière Achigan à St. Lin. Ce pont a une longueur de 100 pieds et n'est soutenu que par deux piliers.

La ligne sera probablement inaugurée vers le premier de décembre prochain.

Lorsque la seconde section, celle de St. Lin et de Joliette, sera complétée, probablement l'année prochaine, Montréal aura un réseau de chemins de fer qui le mettra en communication avec les comtés de Terrebonne, l'Assomption, Montcalm et Joliette.

Approvisionnement d'animaux canadiens sur les marchés anglais.—Nous lisons dans le *Daily Post* de Liverpool du 12 octobre courant : Le marché canadien nous approvisionne abondamment de viande, à tel point que le steamer *Lake Megantic*, venant de Québec, apportait sur nos marchés 569 moutons de première qualité. Ils ont été achetés à Guelph, Ontario. Le commerce de moutons, ces années dernières, se faisait sur une grande échelle entre le Canada et les Etats-Unis ; il s'exportait du Canada aux Etats-Unis, pas moins d'un demi million de moutons par année ; il ne faut pas oublier que vingt par cent était chargé pour frais de douane, somme suffisante pour payer les frais de transport de ces animaux, du Canada en Angleterre.

— Nous accusons réception de l'Almanach Agricole, commercial et historique de M. J. B. Rolland et fils, pour 1877.—Prix, 5 centimes. Cet almanach contient la liste des noms des membres de la chambre des communes et des chambres locales des différentes provinces du Canada. Les noms des Evêques, des Juges, des membres du conseil de l'Instruction Publique, de la Chambre d'Agriculture et des Commissaires des chemins de fer de la Province de Québec. Les Tableaux de la durée des Sessions de la Chambre des Communes à Ottawa et de la Législature Locale à Québec. Un état de l'étendue, de la population, des Revenus, des Travaux Publics, Chemins de Fer et Service des Postes dans la Puissance du Canada. Les Lois sur la Pêche, la Chasse, les Postes, etc, etc.

RECETTES

Propriétés désinfectantes du charbon.

Tout le monde connaît les propriétés absorbantes et désinfectantes du charbon. En voici une application pour enlever aux grains le goût et l'odeur de moisi :

On mélange les grains lentement et peu à peu avec du charbon pulvérisé ; on laisse ensuite pendant quinze jours le mélange s'opérer, puis on passe au moulin à cribler, et l'on obtient ainsi des grains exempts de mauvais goût, de toute trace de moisi. Le seigle traité de cette manière donne une farine d'excellente qualité. On doit procéder à ce mélange par une température douce.

Moyen de rendre imperméables les bouchons de liège

Les bouchons de liège, trempés deux ou trois fois dans une mixture de deux tiers de cire-vierge et un tiers de suif de bœuf, et placés ensuite, le gros bout en bas, sur une pierre ou sur une plaque de fer que l'on met dans un four chaud jusqu'à ce qu'ils soient secs, acquièrent la propriété de ne laisser aucun passage aux parties subtiles des liquides les plus forts et les plus spiritueux.

Ces bouchons garantissent parfaitement les vins et ne leur communiquent aucune odeur.

Remède contre la chute de la laine

La chute de la laine, ce fléau des bergeries a peine connu autrefois, paraît avoir singulièrement augmenté ses ravages dans ces dernières années.

Un agronome allemand rapporte deux cas où les éleveurs ont fait cesser radicalement les pertes qu'ils avaient à supporter de ce chef en donnant aux moutons quelques feuilles vertes de pin.

Ces feuilles aciculaires, paraît-il, exercent ici la même action que la principe amer du lupin quand on l'emploie pour prévenir la pourriture des bêtes à laine.

Toutefois, quand la chute de la laine se manifeste chez les agneaux, la cause de la maladie n'étant pas la même, on peut y remédier en administrant aux mères une quantité suffisante de sel.

AUX CULTIVATEURS

Qui désirent acquérir de bonnes terres.

Le Notaire soussigné vendra par Licitation, en la paroisse de St. Jean-Baptiste les Ecnreuil, comté de Portneuf, vendredi, le 10 novembre prochain, à 10 heures du matin, deux immeubles appartenant de J. Bie. Fiset et ses enfants mineurs.

L'un des immeubles contient 2½ arpents de front sur 40 arpents de profondeur, situé au premier rang, à un mille de l'Eglise, avec une maison en pierre, aussi une grange et étable neuves ;

L'autre, au 3^e rang, ayant de 4½ arpents de front sur 15 arpents de profondeur, dont une partie en culture et le reste fortement boisé en épinette rouge et merisier.

Les conditions de la vente sont très-libérales.

Pour les particularités, s'adresser à

L. PRAXÈDE BERNARD,

Cap Santé, 19 octobre 1876.

Notaire.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de Stanstead et Sherbrooke contre le Feu

Les membres de la susdite Compagnie sont par la présente notifiés que les taux suivants de cotisation ont été imposés sur les billets de dépôt en force aux dates mentionnées plus bas pour couvrir les pertes et les dépenses de l'année finissant le 1^{er} septembre 1876, savoir :

Octobre 4, 1876.....	1 par cent
" 20, "	1 "
Janvier 7, 1876.....	1 "
Avril 11, "	1½ "
Juin 20, "	1 "
Août 31, "	1½ "

En tout..... 7 par cent.

Les dites cotisations, formant sept par cent sur le montant primitif des billets de dépôt (les endossements par annulations étant déduits) sont par la présente requises d'être payés à l'Office de la Compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la Compagnie dûment autorisé, le, ou avant le quatrième jour de novembre prochain.

Et aussi qu'un règlement a été dûment passé établissant une taxe de (3) par cent sur tous les billets de dépôt en force le troisième jour de septembre, 1876, afin de pourvoir au paiement de telles pertes survenues durant l'année courante, qui est, par la présente, requise d'être payé au même temps et au lieu que la taxe régulière annuelle telle qu'expliquée plus haut.

Office de la Compagnie d'Assurance de Stanstead et Sherbrooke contre le feu.

Par ordre du Bureau des directeurs.

A. G. WOODWARD,
Secrétaire-Trésorier.

Sherbrooke, 11 Octobre, 1876.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, octobre, 1876.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 8 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.